BIOETHIQUE ET RELIGION

Par le Dr. Dalil BOUBAKEUR
Recteur de l'Institut Musulman
De la Mosquée de Paris

Conférence pour l'Institut Al-Ghazali
Mosquée de Paris, le 6 novembre 2010

Rappel :

En 1967, 1ère greffe du cœur par Dr Bernard (Afrique du Sud)
En 1996, 1ère FIV par Dr.Friedman.
Clonage brebis (Écosse).

La doctrine de l'Islam est fort mal connue en matière de sciences et encore moins dans son abord des problèmes d'éthique médicale et biomédicale.
Science et Loi forment la Bioéthique.
L'Islam et source de **Lois** et de **Sciences** de la Raison.

- **ha-mim wal-kitab al-mubin inna ja'alnahu qor' anan 'arabiyan la 'allakum ta 'qilun!** (S.43-V.3)
{ حمٓ } * { وَٱلْكِتَابِ ٱلْمُبِينِ } * { إِنَّا جَعَلْنَاهُ قُرْآناً عَرَبِيّاً لَّعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ }

Le Coran qui demeure la source de toute réflexion morale, s'il comporte selon **JAWHARI AT-TANTAWI** **150 versets consacrés au Droit** et en obligations en consacre plus de **750** à **la réflexion à la science**, à la connaissance en général. Le Prophète de l'Islam lui-même a dit qu'après lui « seuls les savants hériteront de la fonction de Prophète »(Hadith).

- C'est dans la science que le grand Traditionniste **Abû Issa at-Tirmidhî** (824-894) affirme également : « Qui s'engage dans la voie de l'étude, Dieu le conduit au Paradis ».

- Et **le Coran (39-9, az-Zumar)** fait une différence particulière entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

- **« …Hal yastawî alladhîna ya 'lamûna wa-l-ladhîna lâ ya 'lamûna »**
{قُلْ هَلْ يَسْتَوِي ٱلَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَٱلَّذِينَ لاَ يَعْلَمُونَ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُوْلُواْ ٱلأَلْبَابِ}

Cette attitude ouverte vis-à-vis des acquits du progrès humain a déterminé dès le départ une attitude positive de la science médicale arabo musulmane et point n'est besoin de faire appel aux glorieux ancêtres que furent **Razès** (865), le Galien des Arabes, à **Avicenne** (980) le maître, tout comme Maïmonide l'alter ego philosophique d'**Averroës** pour se convaincre que la réflexion de toute la médecine classique de l'Islam fût éclairée par cette attitude ouverte et humaniste.

Un humanisme et une connaissance hérités en droite ligne des Grecs, de Galien et d'Hippocrate, mais aussi nourris des conceptions philosophiques de Platon et d'Aristote, de Ptolémée et des Néoplatoniciens avant de les transmettre à l'Occident.

La Nécessité de se soigner

« Ne vous tuez pas vous-même, Allah est miséricordieux » (S.4 V.29)
(wâ lâ taqtulû anfusakum inna-l-Lâha kâna bikum rahîman).
﴿ وَلاَ تَقْتُلُوٓاْ أَنْفُسَكُمْ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُمْ رَحِيماً ﴾

Et, Likulli dâ'in dawâ'un est un encouragement à se soigner.

I. L'Éthique

L'Éthique consiste en un Engagement moral humaniste induisant un **comportement** qui obéit à des Règles, à des Normes considérées comme bases de la morale d'une société ou d'une époque. C'est dire les Règles du Bien et du Mal.

Dans son Éthique à Nicomaque, Aristote écrivait « le Bien pour l'homme consiste dans une activité de l'âme en accord avec la vertu ».

Ainsi pour le philosophe c'est par le Savoir que l'homme accède à la vertu et peut contribuer au Bien général, car **« le moralement fautif ne peut être qu'un ignorant »** enseignait Socrate.

Encore faut-il que l'homme de par sa science, sa logique et sa raison ne puisse jamais se tromper. C'est pourquoi l'homme :
- est **un être Biologique**, social du point de vue anthropologique,
- mais aussi **un être spiritualisé** par sa création par Dieu et qui donne un sens à son existence par les valeurs qu'il fonde.

II. La morale

Le terme **moral** vient du Latin « mos-moris », qui veut dire : usage coutume et même : droit coutumier : Mos est Gruecorum : il est d'usage chez les Grecs. Ce terme a pour équivalent Grec « **ta-Ethica** » qui fait également référence aux mœurs, aux valeurs retenues par un peuple, une civilisation donnée.
Cette morale consiste pour l'Homme à se rapprocher d'autrui (sympathie) et de Dieu par l'adoration — le mal est ce qui éloigne des autres et de Dieu : Déréliction. En effet, c'est de l'Expérience de l'Action que se dégage l'Expérience morale et non par une intuition pure et simple.
Le Bien c'est se conformer aux **Valeurs et aux Lois (Shari'a)**. L'être est supérieur aux valeurs qu'il fonde.
Le Mal peut être :
- physique : la douleur
- métaphysique : sentiment d'imperfection d'incomplétude
- moral : l'Expérience du **Péché** qui est l'expérience de **la Faute et de la honte** qui en découle « J'ai honte, c'est à dire je me sens supérieur à ma faute ».

Morale de Connaissance

Mais la recherche de vérité comporte aussi des Règles Morales +++ (Tolérance, Liberté et Dignité). En effet, c'est une **morale de connaissance**. Pour être **responsable**, il faut **savoir**. **Celui qui sait ne doit pas se tromper**.

Ainsi, dans le Coran dit :

« **Parmi ses serviteurs, seuls les savants craignent Dieu** » (S.35 V.28)
« **Innamâ yakhcha Allâha min 'ibâdihi al- 'ulamâ'u** »
{ إِنَّمَا يَخْشَى ٱللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ ٱلْعُلَمَاءُ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ غَفُورٌ } .

Cette connaissance aboutit à des **valeurs**, à des normes sans lesquelles il n'y a ni science ni **Société** et Science sans conscience n'est que ruine de l'âme.

III. La Bioéthique

La Bioéthique :
- Est une attitude réflexive sur les possibilités de la Techno Science.
- Elle aboutit à énoncer des Normes et des Lois.

La Biologie quittant les laboratoires est devenue aujourd'hui une **Science de l'Homme** basant sa **Réflexion Ethique** sur :
- la connaissance du vrai
- la maîtrise du Bien – faire ou morale-pratique, définira **des Valeurs** qui aboutiront à des **Normes** et à des Décisions conformes à ces valeurs donnant à l'existence humaine un **sens moral** protégeant son avenir.

Il s'agit donc d'une Éthique de Responsabilité, de Connaissance, et de Précaution.

Philosophiquement, **si la science n'a pas vocation à donner du sens à l'existence,** car elle n'a vocation à être ni **bonne** ni **mauvaise** : c'est **l'usage** qui en est fait qui va déterminer les choix de valeurs morales par rapport à la société, à l'individu, à l'Être ontologique, **qui reste supérieur à ces valeurs, car il les fonde.** Et si la Science n'est ni bonne ni mauvaise, elle peut être dangereuse dans ses conséquences.

En principe, cependant cette science ne devrait agir que dans les limites du
- Nécessaire
- Et du Raisonnable et se garder de toute imprudence.

Historiquement, la nouvelle science biomédicale a lancé ses premiers défis (1967) en abordant la greffe d'organes nobles : le cœur pour Barnard, le Cap, puis après la maîtrise de la fécondation, elle s'élança vers la Procréation médicalement assistée (P.M.A) dont les technologies de plus en plus élaborées ont paru ignorer des conséquences aussi graves et complexes que celles du statut juridique des individus procréés ou de l'impact sur le devenir humain de tous ces exploits.

Après « l'enfant quand on veut » s'est posée la question de « l'enfant comme on veut ». C'est à dire : du choix, du sexe et de la prévention de tout risque génétique en envisageant la possibilité de sélection sur l'enfant le plus parfait.

Pourtant la connaissance précise du génome humain et la possibilité d'établir de véritables cartes d'identité de chacun de nous sont susceptibles de conditionner par avance toute la vie humaine et de restreindre la liberté (ex. le choix d'un emploi) de poser des problèmes pour un contrat d'assurance, un prêt immobilier, bref de provoquer une discrimination à partir de quelques critères de sélection retenus en négligeant d'autres potentialités plus ou moins volontairement méconnues.

Par ailleurs, les tentations de l'Eugénisme ne sont pas nouvelles et, loin d'être mortes, elles réapparaissent sous le masque de l'humanisme, du droit à la dignité de la mort, de supprimer la vie de certains fœtus ou embryons seulement parce qu'ils sont porteurs de tares génétiques.

Ces quelques aspects inquiétants, en attendant d'autres par exemple, liés aux xénogreffes ou au clonage, ne doivent pas faire oublier les immenses espérances attendues de la Biomédecine. Elles illustrent la nécessité et l'urgence de la mise en place de principes applicables à tous les domaines de la science et tendant surtout à protéger l'avenir de l'homme.

C'est ainsi qu'en 1979, le philosophe allemand Hans Jonas a publié un livre intitulé « le Principe de Responsabilité, une Éthique pour la civilisation technologique ».

IV. La Responsabilité

Pour H. Jonas les nouveaux types et les nouvelles dimensions de l'agir humain réclament **une éthique de prévision et de responsabilité** à mesure que les défis scientifiques assument toutes les conséquences et éventualités (parfois inconnues) produites par ces applications notamment humaines.

Cette **responsabilité** de respect de l'Homme et de son devenir fragile s'énonce (Principe de Jonas) : «*Agis de façon telle que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine et digne sur terre* ».

On se souvient que le **Médecin a pour missions** :

- de prévenir
- de soulager
- de guérir
- **ne pas nuire** (+++)

Cette morale de Responsabilité peut donc se traduire en Arabe par **Taklîf**.
La Réflexion Ethique Biomédicale est nécessaire, car la vie mérite d'être protégée, car vulnérable, et elle consiste à diriger l'action vers une valorisation de l'Être Humain en lui permettant :

- d'acquérir le plus de Finalités possible.

- La Bioéthique se définit donc comme une appréciation permanente et critique de ce qu'il convient de faire dans une situation singulière de la Techno Science Médicale aboutissant à des Règles, et à des Lois.

Le médecin a pour obligation de préserver l'ordre naturel de la création humaine contre le dérèglement, la manipulation, ou le risque grave.

Pour FOLSCHEID :

Ce qui importe en Bioéthique,
« C'est moins la maîtrise des techniques biomédicales que la maîtrise de cette maîtrise… »

Si la Déontologie limite le Nécessaire au Raisonnable, se pose alors une autre exigence Ethique = le Respect de la Dignité de l'Homme et de son espèce âgée de 100.000 ans aujourd'hui (pour l'Homo sapiens).

Pour Michel SERRES :

«Le Biologiste est engagé par ses recherches à servir l'humanité, non à l'asservir ni à l'avilir».

Quant à MARCUSE :

« Le progrès est parfois un mythe, il permet certes de mieux vivre, mais en se substituant à la pensée, il entraîne son déclin… »

« Il ne faut pas que le Progrès humain avance de façon destructrice à la manière d'un incendie, ou d'une maladie ».

L'éthique hésite donc entre le respect de l'ordre naturel, de l'ordre divin et d'autre part les tentations de l'organisation outrancière du choix des naissances, des critères d'eugénisme, des options économiques de santé pour en arriver sans doute au choix de mort, La PMA, le clonage, le Don d'organe, la contraception, les cellules souches, le statut de l'Embryon, les xénogreffes, l'euthanasie, les statuts de l'ovocyte, des spermatozoïdes, l'IVG, l'ITG, l'accompagnement des mourants, le SIDA, les maladies liées à l'immigration.

Et c'est ici que vont se croiser les chemins :

- D'une part des **essentialistes** qui refusent tout détournement du jeu de la nature dans son déroulement
- en opposition culturelle avec les **utilitaristes** pour qui l'ordre naturel importe peu devant le moindre bénéfice escompté.

Et comme l'écrit Louis RENÉ (Introduction au Code de déontologie)

« Les mœurs ne dictent pas la morale, mais la morale tient compte des mœurs »

La Norme Ethique ne se déduit pas de l'opinion dominante, mais elle se traduit dans la Moyenne des convictions.

V. Bioéthique et Religion (L'Islam)

L'Éthique religieuse (musulmane) en matière biomédicale considérant qu'il y a du Sacré

- dans l'Homme – Haqq an — Nafs
- dans la relation de l'Homme à l'Homme – Haqq an-Nâss
- dans sa relation à Dieu – Haqq Allâh

C'est une Réflexion qui consiste en un a priori de vie :

« ***Celui qui a créé la mort et la vie*** » **(S.67 V.2)**
(Huwa-l-ladhî khalaqa al-mawta mal-hayâta)
{ٱلَّذِي خَلَقَ ٱلْمَوْتَ وَٱلْحَيَاةَ لِيَبْلُوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلاً وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْغَفُورُ}
« **Yuhyî wa Yumît** »

Le Coran indique que l'Homme a été créé selon des proportions parfaites (ahsani taqwîm)

« que la vie n'est que distraction et amusement » **(S.29 V.64)**
Wa mâ hâdhihi ad-dunyâ illâ lahwun wa la 'ibun »
{ لَقَدْ خَلَقْنَا ٱلإِنسَانَ فِيۤ أَحْسَنِ تَقْوِيمٍ }

{ وَمَا هَـٰذِهِ ٱلْحَيَاةُ ٱلدُّنْيَآ إِلاَّ لَهْوٌ وَلَعِبٌ وَإِنَّ ٱلدَّارَ ٱلآخِرَةَ لَهِيَ ٱلْحَيَوَانُ لَوْ كَانُواْ يَعْلَمُونَ }
(40-39 Ghâfir)
{ يٰقَوْمِ إِنَّمَا هَـٰذِهِ ٱلْحَيَاةُ ٱلدُّنْيَا مَتَاعٌ وَإِنَّ ٱلآخِرَةَ هِيَ دَارُ ٱلْقَرَارِ }

« ***ne porte pas atteinte à la vie qu'Allâh a rendue Sacrée*** » (S.6 V.151)
(wa lâ taqtulû an-nafsa allatî harrama allâhu illâ bi-l-haqqi)
{وَلاَ تَقْتُلُواْ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِي حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلاَّ بِٱلْحَقِّ ذٰلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ }

« Ô Homme ! Comment peux-tu t'égarer au sujet de ton Seigneur qui t'as crée, puis modelé, puis harmonieusement constitué, t'as donné la forme qu'il a voulu. » (S.82)
(yâ ayyuhâ al— 'insânu mâ gharraka bi rabbika al-karîm alladhî khalaqaka fa sawwâka fa 'addalaka fî ayyi sûratin mâ châ'a rakkabaka)
{ يٰأَيُّهَا ٱلإِنسَٰنُ مَا غَرَّكَ بِرَبِّكَ ٱلْكَرِيمِ } * { ٱلَّذِي خَلَقَكَ فَسَوَّاكَ فَعَدَلَكَ } * { فِيۤ أَيِّ صُورَةٍ مَّا شَآءَ رَكَّبَكَ }

Un Hadith du Prophète dit que l'Homme a été crée à l'image de Dieu « **'Alâ Sûrati ar — Rahmân** »

- « ***que toute âme goûtera la mort*** » Coran III-185 (Al Imran)
  { كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ }

- « ***Kullu Nafsin Dhâ'iqatu -L-mawti*** » Coran 21-35 (Al Anbiya).

{كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ }

La mort : Coran 7-34 (al — Ajal) :

« Quand leur terme (Ajal) vient, ils ne pourront ni le retarder d'une heure ni l'avancer ».

{ وَلِكُلِّ أُمَّةٍ أَجَلٌ فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ لاَ يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلاَ يَسْتَقْدِمُونَ }

L'Islam recommande les soins (At-tadâwî) et la prévention des maladies : (Al — Wiqâya). Prenez vos précautions **Coran IV-71 :**

« Ô croyants ! Prenez vos précautions ».

{ يَا أَيُّهَا ٱلَّذِينَ آمَنُواْ خُذُواْ حِذْرَكُمْ فَٱنفِرُواْ ثُبَاتٍ أَوِ ٱنْفِرُواْ جَمِيعاً }

« Ne vous jetez pas dans un péril par vous-même »

{ وَلاَ تُلْقُواْ بِأَيْدِيكُمْ إِلَى ٱلتَّهْلُكَةِ }

« Le Coran est un remède (Chifâ') et une Miséricorde (Rahma) ».

{ وَنُنَزِّلُ مِنَ ٱلْقُرْآنِ مَا هُوَ شِفَآءٌ وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ }

Hadith : Soignez-vous, Dieu n'a pas envoyé de maladie sans en avoir prévu le remède (selon Abou Horeyra).

Le respect absolu de la vie

« Quiconque tue une vie innocente c'est comme s'il avait tué tout le genre humain. Quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé toute l'humanité »(Coran Al Maïdah V-32)**.**

{ مِنْ أَجْلِ ذٰلِكَ كَتَبْنَا عَلَىٰ بَنِيۤ إِسْرَائِيلَ أَنَّهُ مَن قَتَلَ نَفْساً بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِي ٱلأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ ٱلنَّاسَ جَمِيعاً وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَا أَحْيَا ٱلنَّاسَ جَمِيعاً }

«**Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a rendue sacrée** » (Coran VI-151 [Al An'am])
(**Wa la Taqtulû an-nafsa – L-atî Harrama Allâhu illâ bi-l-haqq**).

{وَلاَ تَقْتُلُواْ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِي حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلاَّ بِٱلْحَقِّ ذٰلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ }

La Morale musulmane (Al Ihsân)

- La Morale — le Bien — l'Ihsân – Le Ma 'rûf.

« *C'est servir Dieu et pratiquer le Bien comme s'il vous croyait* ».

« Vous êtes la meilleure communauté surgie parmi les hommes vous ordonnez ce qui est convenable, vous interdisez ce qui est blâmable le Bien (Maarouf) est ce qui est reconnu comme tel, le mal (Munkar) lui, est prohibé ou répréhensible » **(**Al Imran [III-110]**).**

{ كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنْكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ }

Cela détermine :

– Théologiquement l'IHSÂN : le Bien faire (rites, règles canoniques). C'est la morale pratique.

- Socialement les MU 'AMALÂT : les bons comportements vis-à-vis des autres : Musulmans et non Musulmans.

Ainsi la morale islamique intègre trois instances de la morale :

1 — Droits et Devoirs vis-à-vis de soi

- Haqq an
- Nafs d'autrui
- Haqq an — Nâs de Dieu
- Haqq Allâh

2 — L'Homme est vicaire de Dieu :

Coran II-30 : Ton Seigneur confia aux Anges « **je vais établir sur terre un vicaire (Khalîfa)…** »
{ وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنِّي جَاعِلٌ فِي ٱلْأَرْضِ خَلِيفَةً }

3 — L'Homme, de par son libre arbitre (IKHTIYÂR) responsable (TAKLÎF) de sa destinée.

Coran 42-30 : « **Tout malheur qui vous atteint n'est dû qu'à ce que vos mains ont acquis…** » **Ach-chourâ**
{ وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتْ أَيْدِيكُمْ وَيَعْفُواْ عَن كَثِيرٍ }

Coran 99-7 : « **Qui fera le bien du poids d'un atome le verra, et qui fera du mal, du poids d'un atome le verra** ».
{ فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْراً يَرَهُ } * { وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرّاً يَرَهُ }

Pour exercer cette Responsabilité (TAKLÎF), l'homme doit accéder à la connaissance (MA 'RIFA ;'ILM)

Par la raison, il accède à la **connaissance rationnelle** ('ILM MAKSÛB). Par la **Foi**, il accède à la connaissance Révélée. La double loi d'Averroës qui reconnaît à la fois la **vérité de la science** et la **vérité de la foi.**

La morale religieuse musulmane n'est pas très lointaine de la morale Kantienne, car il s'agit d'une morale universelle dans ses principes, humaniste dans ses fins, et qui fonde des devoirs, vis-à-vis de soi, d'autrui et de Dieu.

C'est une morale de la **responsabilité**, l'Homme a une responsabilité individuelle et collective (**AKHLAQ, MU'AMALAT).**

VI. LA CONNAISSANCE

Pour être responsable, il faut savoir ; la Science est sans cesse recommandée dans le Coran (750 versets).

Coran 35-28 « ***Seuls les savants craignent Dieu*** » **(Al Fatir)**
« **Innamâ Yakhcha –I-lâha Min 'Ibâdihi al- 'Ulamâ'u !** ».
{ إِنَّمَا يَخْشَى ٱللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ ٱلْعُلَمَاءُ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ غَفُورٌ }

Coran X-99 (Yunus) **: « Allah voue au châtiment ceux qui ne raisonnent pas ».**
{ وَمَا كَانَ لِنَفْسٍ أَن تُؤْمِنَ إِلاَّ بِإِذْنِ ٱللَّهِ وَيَجْعَلُ ٱلرِّجْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ لاَ يَعْقِلُونَ }

Coran XX-114 : « **ô Dieu ajoute à ma science** »
{وَقُل رَّبِّ زِدْنِي عِلْماً}

Coran 39-9 (Az-zumar) « **Rendras-tu égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?** »
{قُلْ هَلْ يَسْتَوِي ٱلَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَٱلَّذِينَ لاَ يَعْلَمُونَ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُوْلُواْ ٱلأَلْبَابِ}

- Hadith : « **Du berceau à la tombe cherche le Savoir jusqu'en Chine** ».
- Hadith : « **L'Encre des savants est plus précieuse que le Sang des martyrs** »

L'Imam **Al Ghazali** a dit : *« l'Homme de science est comme le soleil : il éclaire pour lui-même et pour les autres ».*

La sixième Prière de Maïmonide (Moussa Ibn Maïmoun) dit : *« Ô Dieu éloigne de moi l'idée que je peux tout »*

Coran 17-107 (Al — Isrâ**)** *« **Ceux qui sont doués de science tombent le menton contre terre lorsque (le livre) leur est récité.** »*
{ إِنَّ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلْعِلْمَ مِن قَبْلِهِ إِذَا يُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ يَخِرُّونَ لِلأَذْقَانِ سُجَّداً }

VII- La Sharî 'a : La Loi

C'est la Loi Totale de l'Islam, elle règle pour le croyant tous les aspects de sa vie (familiale, sociale, religieuse)
Étymologie : Shara'a : c'est boire à une source permanente.
Shari'a : c'est un chemin, passage, route au sens religieux c'est **la Voie, la Loi** dans l'Islam.

Coran 45-18 (Al — jâthiya) : « ***Nous t'avons mis sur la voie de l'ordre (Shariatin min al amri), alors Suis-là !*** » ***(Fa-t-tabi 'hâ)***
{ ثُمَّ جَعَلْنَاكَ عَلَىٰ شَرِيعَةٍ مِّنَ ٱلأَمْرِ فَٱتَّبِعْهَا }

C'est l'ensemble des Lois découlant du Coran et des Hadiths et de l'IJTIHAD, l'IJMA.

Coran V-48 (Al — Maïdah) : «*à chacun nous avons assigné une Voie et une Loi* »
« li kullin ja 'alnâ minkum shir 'atan wa minhâjan »
{ لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجاً }

La Sharî'a comprend :

1 — La 'AQÎDA : **la croyance, la doctrine monothéiste de l'Islam.**
« Nous croyons en Dieu, en ses Anges, en ses Livres, en ses Envoyés et du jour du jugement dernier». Coran II-285.
{ ءَامَنَ ٱلرَّسُولُ بِمَآ أُنْزِلَ إِلَيْهِ مِن رَّبِّهِ وَٱلْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِٱللَّهِ وَمَلاۤئِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لاَ نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّن رُّسُلِهِ وَقَالُواْ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ ٱلْمَصِيرُ }

C'est le Crédo islamique.

2 — le Droit, la Jurisprudence ou Fiqh
dont le principe se résume dans le verset coranique
Coran III-110 (al ' Imrân) : **«Vous êtes la meilleure communauté apparue parmi les hommes : « vous ordonnez ce qui est convenable et vous interdisez ce qui est blâmable ».**
KUNTUM KHAYRA UMMATIN UKHRIJAT LI-N-NÂS…Coran
{ كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنْكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ }

3 — Les sources du Droit sont :

- le Coran
- la Tradition (Hadîth)
- l'IJTIHAD — 4 Mujtahidûn reconnus :
- Abu Hanifa (699-757)
- Malik B.Anas (712-796)
- Shafi 'î(Idris) (767-820)
- M.Ibn Hanbal (780-855)

Les principes de l'IJTIHÂD sont :

1 — IJMÂ ' : consensus doctorum
2 — QIYÂS : raisonnement analogique
3 — ISTIHSÂN : Bien faire, la morale pratique
4 — **L'intérêt général (Al Maslaha al 'âmma)**
5 — NÉCESSITÉ EXTRÊME

Ce principe de droit musulman en matière d'Ethique Bio Médicale découle du verset coranique :
Coran 2 -173 : « En cas de nécessité extrême ou de contraint par la faim et que quelqu'un consomme ce qui est interdit sans intention de transgresser, « Dieu est Pardonneur et Miséricordieux » (Allâhu Ghafoûrun, Rahîmun).
{ إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْتَةَ وَٱلدَّمَ وَلَحْمَ ٱلْخِنْزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ بِهِ لِغَيْرِ ٱللَّهِ فَمَنِ ٱضْطُرَّ غَيْرَ بَاغٍ وَلاَ عَادٍ فَلاَ إِثْمَ عَلَيْهِ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ }

Ceci est également une conséquence, du principe des <u>MAQASID</u> (fins dernières) qui inclut dans toute action la <u>NIYYAH</u> : Bonne intention.
6 — MAQÂSID : fin projetée
7 — RA'Y : l'opinion simple, sans grande valeur canonique

<u>En Bioéthique des principes sont en outre retenus</u> :

- **<u>la nécessité de se soigner</u>**

1 — Une nécessité extrême autorise ce qui est interdit
2 — Entre deux préjudices : préférer le moindre
3 — Éviter de nuire à quelqu'un.
4 — Faire le bien (Niyya)

- Vie humaine est un **<u>don de Dieu</u>**

Nul ne doit porter atteinte à **<u>la vie humaine</u>** qui est un **<u>don de Dieu</u>** :

<u>Coran 40-68 (Al Ghafir)</u> : « **Gloire à Dieu, <u>c'est Lui qui donne la vie c'est Lui (seul) qui donne la mort</u>** ». **Quand il décide d'une chose Il décide : soit ! et elle est ! Huwa- l-ladhî yuhyî wa yumît**

{ هُوَ ٱلَّذِي يُحْيِي وَيُمِيتُ فَإِذَا قَضَىٰ أَمْراً فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُ كُن فَيَكُونُ }

1 — **<u>Inviolabilité de la personne humaine</u>**

<u>Coran 41-21 (Fussilat)</u> : À la Résurrection, « **Les corps parleront et témoigneront de leur traitement contre les âmes…auxquelles ils diront : c'est Dieu qui nous fait parler, lui qui fait parler toute chose** ».
{ وَقَالُواْ لِجُلُودِهِمْ لِمَ شَهِدتُّمْ عَلَيْنَا قَالُوۤاْ أَنطَقَنَا ٱللَّهُ ٱلَّذِي أَنطَقَ كُلَّ شَيْءٍ وَهُوَ خَلَقَكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ } * { وَمَا كُنتُمْ تَسْتَتِرُونَ أَن يَشْهَدَ عَلَيْكُمْ سَمْعُكُمْ وَلاَ أَبْصَارُكُمْ وَلاَ جُلُودُكُمْ وَلَـٰكِن ظَنَنتُمْ أَنَّ ٱللَّهَ لاَ يَعْلَمُ كَثِيراً مِّمَّا تَعْمَلُونَ }

Ceci fonde le respect dû au corps **<u>vivant</u>** ou **<u>défunt.</u>**

2 — **<u>Autopsies</u>** limitées aux besoins stricts de la médecine légale.

3 — **<u>Dons d'organes</u>** prélevés sous certaines conditions dans la seule considération du Coran :

<u>Coran V.32 (Al-An 'am)</u> : donner la vie est une **<u>HASSANA</u>**.
« **Et quiconque donne la vie à un être humain c'est comme s'il la donnait à toute l'humanité** ».
{ مِنْ أَجْلِ ذٰلِكَ كَتَبْنَا عَلَىٰ بَنِيۤ إِسْرَائِيلَ أَنَّهُ مَن قَتَلَ نَفْساً بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِي ٱلأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ ٱلنَّاسَ جَمِيعاً وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَا أَحْيَا ٱلنَّاسَ جَمِيعاً }

4 - **Suicide** : **Interdit**

Coran : « C’est **Dieu qui donne** la mort » en un terme fixé (al — Ajal). Il fixe seul le terme de la mort.

{يُحْيِـي وَيُمِيتُ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ }

Coran 16-61 (an-Nahl) : « **lorsque le terme (de la vie) est fixé, nul ne peut ni le retarder d’une heure ni l’avancer** ».

{فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ لاَ يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلاَ يَسْتَقْدِمُونَ }

5 — **Euthanasie** : interdite, car :

- 1°) C’est Dieu qui donne la vie et donne la mort
- 2°) Le moment de la mort (Ajal) est décrété par Dieu seul.

Coran 39-42 : (az-Zumar)

« **Allah reçoit les âmes au moment de leur mort et celles qui meurent durant leur sommeil. Il retient celles à qui il a décrété la mort (allatî qadhâ ‘alayh al — mawta) et renvoie les autres jusqu’à un terme fixé**. »

{ ٱللَّهُ يَتَوَفَّى ٱلأَنفُسَ حِينَ مَوْتِـهَا وَٱلَّتِي لَمْ تَمُتْ فِي مَنَامِـهَا فَيُمْسِكُ ٱلَّتِي قَضَىٰ عَلَيْهَا ٱلْمَوْتَ وَيُرْسِلُ ٱلأُخْرَىٰ إِلَىٰ أَجَلٍ مُّسَمًّى إِنَّ فِي ذَلِكَ لآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ }

6 — **Cadavre** : les rites mortuaires président à la dignité et à la sobriété de son inhumation. On ne peut ni le mutiler, ni le détruire, ni l’incinérer.

7 — **Accompagnement en fin de vie**

- **Al Ajal** : le Décret de Dieu **(Coran XVIII-61)**
- **Mawt**
- **Wafât** : vie accomplie dans toutes ses obligations religieuses
  Nécessité des rites accompagnant
  La mort : à l’agonie, après le décès, à l’inhumation.

RESUME

PROBLÈMES ÉTHIQUES BIOMÉDICAUX PARTICULIERS

- **Autopsies** : respect du corps décédé — autorisée dans quelques cas précis : pour la recherche scientifique ou de la cause de mort.

- **Euthanasie** : interdite – Il faut adoucir les souffrances sans donner la mort (passive ni active).

- **Suicide** : interdit péché abandon de la foi, apostasie. Le corps appartient à Dieu.

- **IVG** (interruption volontaire de grossesse) : interdites la vie commence dés la fécondation

- **ITG** (interruption thérapeutique de grossesse) : seule permise, si la vie de la mère est en danger.

- **Contraception** : permise sous toutes ses formes même stérilet

  Accord du couple — adultère interdit

- **Fécondation** elle n'est tolérée que dans le couple légitime — Don de cellules gonadiques (interdite si le donneur de spermatozoïdes n'est pas le père **légitime**). L'insémination par donneur **inconnu** est **interdite**.
- Mères-porteuses : interdit

- **La grossesse pour autrui**

- **PMA** (Procréation médicalement assistée) si filiation respectée : celle du père et de la mère **légitimes**

- **Don d'organe** : encouragé sous forme de Don d'organes volontaire dans le cadre d'une bonne action ou du bien public.
  Accord nécessaire du donneur ou de sa famille.

- **Statut de l'embryon, du fœtus**.
  La vie est sacrée dès la fécondation
  À 120 jours l'esprit est insufflé dans le fœtus.

- **Génétique** : respect du génome légitime (parents).

- **Cellules souches**
  Le problème du prélèvement de cellules à partir d'embryons surnuméraires reste non résolu.

- **Diagnostic Prénatal** : ne doit pas être cause d'Eugénisme, mais problème du tri d'embryon, viol, secrets génétiques.

En médecine : DPN (diagnostic prénatal médical) — DPI (diagnostic préimplantatoire).

- **Eugénisme**
  Respecter la fin naturelle de chaque être humain

- **Thérapie génique** : Génothérapie germinale — rejetée
  Génothérapie somatique — à l'étude.

- **Accompagnement en fin de vie** (Mawt et Wafât).
  Assistance religieuse (shahada, toilette rituelle, lectures coraniques) éviter toute souffrance (morphine permise)

- **Euthanasie** — problème Trisomie 21.
  Respecter la vie fœtale comme la vie embryonnaire

- **Clonage** interdit : chaque individu est unique — sa réplication = interdite (imitation de Dieu).
  Deux types : le clonage somatique : interdit
  le clonage d'organe : à observer

- **Greffes de tissus** embryonnaires : si embryons expulsés naturellement — autorisation parentale.

- **Circoncision** : ex. d'Abraham — (rejet par Saint Paul)
  Signe d'appartenance communautaire dans l'Islam
  La circoncision se fait pour les garçons avant l'âge de
  5 ans.

- **Excision** : crime
  Idem — infibulation et autres mutilations

- **Greffes de cellules** neuronales embryonnaires : à l'étude (**Parkinson**)

- **Cellules — souches** embryonnaires
  Enjeu essentiel pour la médecine de régénérât d'organes. À étudier à l'avenir.
  Embryons surnuméraires.
  En Angleterre : ce sont des cellules jusqu'à 15 jours de
  Développement.

1 — Le don d'organes pour nécessité vitale d'un malade est permis. C'est un acte de **don**, de **charité** en s'entourant de toutes garanties envers le Donneur (autorisation familiale).
Coran : « Qui donne la vie a un être humain, c'est comme s'il donnait en vie à toute l'humanité.

2 — Greffes à partir d'animaux interdits :

Valvules, tissus, organes plus ou moins xénogreffes à partir de porc : seulement permis si nécessité vitale et impossibilité de remplacement.

3 — autres interdits devenant licites pour les mêmes raisons
- Opiacés
- Alcool, substances alcooliques
- Opothérapie à partir de dérivés illicites ou **Harâm** sont permis en médecine : soins palliatifs, traitement de la douleur, psychiatrie, etc.

En cas de doute ou d'hésitation, la Jurisprudence Islamique met en balance les avantages et les inconvénients en privilégiant le préjudice le moins sévère dans le jugement.

VII. La Fécondation, la Génétique

1 — La vie est sacrée depuis la fécondation jusqu'à sa mort.

2 — La seule fécondation licite est celle qui résulte de l'union des gamètes paternels et maternels pour préserver la règle de filiation légitime.

3 — La contraception est licite si nécessitée par la santé de la mère, les besoins sociaux, l'autorisation des deux époux est nécessaire. Toutes les formes sont permises.

4 — La fécondation in vitro (Hôpital Antoine Béclère — 1976 —Pr. FRIEDMAN) ou par tout artifice de P.M.A est licite si respect de la filiation légitime (l'insémination par donneur inconnu est interdite). Le recours aux mères-porteuses est interdit.

- La congélation des **ovocytes** n'est tolérée que pour un projet de fécondation parentale (légitime) — pas de dons d'ovocytes hors cadre légitime.

5 — IVG-ITG, pour l'envisager :
seule entre en compte la santé de la mère une anomalie embryonnaire grave impose une discussion où l'avis parental est dominant.

6 — Génétique : respect du génome humain
Les diagnostics et thérapies géniques :
Rejet des génothérapies germinales
Génothérapies somatique : à l'étude, mais mise en avant toujours des avantages escomptés par rapport aux inconvénients.

Coran 56-57 (al Wâqi 'a) *: « C'est Nous qui vous avons créées… Est-ce vous qui créez ou en sommes-nous le Créateur » ?*
{ ءَأَنتُمْ تَخْلُقُونَهُ أَم نَحْنُ ٱلْخَالِقُونَ }

Le clonage :

C'est la fécondation in vitro d'une demie cellule Enuclée (ovocyte)Noyau d'une cellule quelconque viole la biodiversité et la reproduction sexuée Homme + Femme.

Le Génome

Le 26 Juin 2000, le monde scientifique annonce la fin du décryptage de la carte génétique humaine, ayant réussi à identifier à 90 % le code génétique.
Le programme de la Human Génétic Organisation (HUGO) s'achève donc (en concurrence avec la firme privée CELERA) et les deux firmes annoncent que le séquençage du code génétique ouvre désormais la voie à l'identification de tous nos gènes et de leurs fonctions.

Le séquençage consiste à découper le génome en fragments puis en sous-fragments : on décrypte la nature de ces fragments puis on reconstitue l'ensemble séquencé. Tout est connu à 90 %.

Le résultat du séquençage est la carte génétique.
D'où la tentation de Breveter c'est-à-dire s'approprier des séquences et en même temps s'approprier la fonction biologique d'une séquence : sont interdits (Directive Européenne 98-44).

Mais le risque existe bel et bien et le risque existe de revoir les pays riches prendre le pouvoir sur l'avenir des pays pauvres.

En conclusion (actuelle) :

1 — Le Génome humain est le patrimoine de toute l'Humanité
2 — Il est faux et erroné de réduire un individu à ses caractères génétiques
3 — Ce patrimoine génétique ne peut-être ni breveté ni commercialisé
4 — La législation (CNIL) — Commission Nationale Informatique et Libertés — doit veiller à sa confidentialité.

VIII. L'embryon

Le Coran 23-12 (Al-Mu'minûn) distingue une ontogenèse embryonnaire fondée sur les stades suivants :

Coran : *« Nous avons créé l'Homme d'un extrait d'argile et nous en fûmes une goutte de sperme (Nutfa) déposée en un réceptacle sûr (fî Qarârin makînin), puis avons formé (Khalaqnâ) de cette goutte une adhérence ('alaqa), puis en avons fait une masse (mudhgha) et de cette masse avons fait des os, des muscles. Ensuite nous l'avons transformé en une tout autre création (Khalqan âkharan). Dieu est le meilleur des créateurs ! (wa-l-Lâhu Ahsanu-l-Khâliqîn)".*

{ وَلَقَدْ خَلَقْنَا ٱلإِنْسَانَ مِن سُلاَلَةٍ مِّن طِينٍ } { ثُمَّ جَعَلْنَاهُ نُطْفَةً فِي قَرَارٍ مَّكِينٍ } * { ثُمَّ خَلَقْنَا ٱلنُّطْفَةَ عَلَقَةً فَخَلَقْنَا ٱلْعَلَقَةَ مُضْغَةً فَخَلَقْنَا ٱلْمُضْغَةَ عِظَاماً فَكَسَوْنَا ٱلْعِظَامَ لَحْماً ثُمَّ أَنشَأْنَاهُ خَلْقاً آخَرَ فَتَبَارَكَ ٱللَّهُ أَحْسَنُ ٱلْخَالِقِينَ }

Le Droit Islamique estime qu'au bout de quatre phases de 30 jours l'Esprit (Rûh) est insufflé dans l'embryon, 120 jours. Le Talmud indique 40 jours pour les mêmes faits.

Le Coran 39-6 (Az-zumar) indique que cette embryogenèse s'est faite par phases de créations successives (Atwâr).

Coran : « *Il vous a créés dans le sein de vos mères création après création dans une Triade de Ténèbres.* »

{ يَخْلُقُكُمْ فِي بُطُونِ أُمَّهَاتِكُمْ خَلْقاً مِّن بَعْدِ خَلْقٍ فِي ظُلُمَاتٍ ثَلاَثٍ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ لَهُ ٱلْمُلْكُ لاۤ إِلَـٰهَ إِلاَّ هُوَ فَأَنَّىٰ تُصْرَفُونَ }

Cette Triade serait pour certains :

1- l'enveloppe embryonnaire, chorion ou poche des eaux
2- le ventre maternel
3- l'Umma agissant en « matrice islamique protectrice »

Concernant l'embryon :

L'Angleterre considère qu'avant le 14° jour il s'agit d'un préembryon dont le statut doit être différent de l'embryon plus âgé.
En France le clonage embryonnaire est interdit tant à visée reproductive qu'à visée théoriquement thérapeutique, mais la recherche sur cellules souches embryonnaires est autorisé sous certaines conditions.
Dans ce cas la recherche et l'expérimentation ne concernent que les EMBRYONS SURNUMÉRAIRES, sans avenir de survie et conçus seulement dans un projet parental.
En France 30.000 embryons de ce type attendent…
La recherche permise sur embryons avant implantation (D.P.I) deux centres : Antoine Béclère Strasbourg concernent seulement la recherche de Mucoviscidose chorée de Huntington Amyotrophie

Mais là aussi, mieux vaut agir par Génie Génétique qu'utiliser le matériel embryonnaire.

Le Diagnostic Prénatal (DPN) concerne la Trisomie 21 ne doit pas aboutir à l'Eugénisme.

IX. **En Conclusion** :

La biologie aujourd'hui science de l'Homme doit être totalement maîtrisée doit s'en tenir au Nécessaire et au Raisonnable en vue seulement de Prévenir — Soulager – Guérir.
Une Éthique de valorisation de l'Être doit tendre à lui donner plus de finalités.
Tout progrès exige de considérer :
1 — l'aspect qualitatif de ce progrès
2 — de veiller sur toutes les conséquences
3 — de responsabiliser les auteurs
4 — de mettre en place les mécanismes de contrôle (dérapages, sortie d'une société démocratique).

Par ailleurs, le médecin ne peut tout se permettre. L'Éthique et la Déontologie doivent avant tout protéger le malade.
Il existe un usage pervers des techniques médicales qui détournent la médecine de ses fins normales :
Prévenir — Soulager – Guérir.

La Dignité de la Personne Humaine impose de ne pas utiliser ces techniques en vue de l'Eugénisme raciste ni de la captation de pouvoir des pays riches par le brevetage des séquences génétiques ni d'expérimenter sur des sujets privés de liberté ou mentalement atteints ni pour la torture. Le principe de Jonas incite à se préoccuper sur le long terme des effets des techniques biomédicales, en particulier dans le domaine du génie génétique, des xénogreffes. **Souvenons-nous du Serment de HONAYN.**

WA-S — SALÂM.